

**FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 7 JUILLET 2020
À 18 H 30, TENUE À HUIS CLOS – EN VISIOCONFÉRENCE, DUE AUX MESURES
LIÉES À LA COVID-19**

Les mesures de la Direction de la santé publique décrétées par le Gouvernement du Québec invitent les municipalités à tenir les séances du conseil municipal à huis clos. Par souci de transparence, les municipalités doivent informer les citoyens du contenu des séances dans les meilleurs délais.

Voici donc les faits saillants de la séance extraordinaire du 7 juillet 2020.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Comtois souligne la présence du conseil municipal à cette séance extraordinaire du mardi 7 juillet 2020, à 18 h 30, tenue en visioconférence :

Des élus municipaux :

Siège no 1 - M^{me} Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - M^{me} Diane D. Lavallée, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 5 - M^{me} Lyne Rémillard, conseillère
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Des administrateurs et employés municipaux :

M. Christian Schryburt, directeur général
Me Annie Chagnon, directrice des Services juridiques et greffière

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et la séance extraordinaire peut débuter.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Martine Guilbault appuyé par madame la conseillère Diane D. Lavallée et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Approbation du procès-verbal de la dernière séance – 30 juin 2020**

Le Comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière assemblée le 30 juin 2020. Le procès-verbal de la réunion a été rédigé et a été transmis aux élus.

Madame la conseillère Lyne Rémillard, membre du CCU, résume le procès-verbal en faisant état des travaux et des dossiers discutés.

Madame la conseillère Lyne Rémillard présente au Conseil les recommandations formulées par le CCU incluant :

- ❖ Approuver huit demandes de modification du bâtiment principal d'une valeur de plus de 130 000 \$ aux adresses suivantes;

5, place de Ronchamp
8, avenue de Bar-le-Duc
21, avenue de Vouziers
33, avenue de Génicourt
35, avenue de Baccarat
55, boulevard De Gaulle
65, chemin de Saverne
108, chemin de Brisach

- ❖ Approuver cinq demandes d'agrandissement d'une valeur totale de 113 400 \$ aux adresses suivantes :

7, place d'Étain
30, avenue de Bruyères
30, rue de Loison
37, chemin de Ronchamp
41, rue de Belfort

- ❖ Approuver une demande de modification à un plan d'agrandissement d'une valeur de 175 000 \$ au 15, place de Valmont;
- ❖ Refuser un plan d'agrandissement d'une valeur de 15 600 \$, au 2, chemin d'Aigremont;

Le tout pour des travaux d'environ 350 000 \$.

Madame la conseillère Lyne Rémillard propose que le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme de Ville de Lorraine tenue le 30 juin 2020 et ses recommandations soit approuvé tel que présenté.

Elle explique que la situation exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons avec la COVID-19, le fort nombre de demandes de permis et les vacances estivales qui approchent justifient qu'exceptionnellement, pour accommoder les résidents qui attendent leur permis en cette période favorable aux travaux et qui étaient très nombreux à faire ces demandes, qu'une séance extraordinaire soit tenue ce soir à cet effet.

Monsieur le conseiller Pierre Barrette appuie.

Tous les membres du conseil municipal sont d'accord. La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Un suivi pourra être effectué par le Service de l'urbanisme et de l'environnement dans les meilleurs délais pour permettre aux citoyens d'avoir les permis requis dans les meilleurs délais.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour ont été discutés, monsieur le conseiller Patrick Archambault propose la levée de la séance, appuyée par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx.

La proposition est adoptée à l'unanimité par tous les membres du Conseil.
La séance est donc levée. Il est 18 h 37.